

RCS : PONTOISE
Code greffe : 7802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 00971
Numéro SIREN : 894 009 778
Nom ou dénomination : A.V.I.E

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2021 sous le numéro de dépôt 20487

A.V.I.E
Société à action simplifiée
Au capital de 1 000 euros
894 009 778 RCS PONTOISE
Siège social : 2 A RUE DE CERNAY 95130 FRANCONVILLE

Procès-verbal de la dissolution à l'amiable de la société A.V.I.E 31/10/2021

L'an deux mille-vingt-Un
Le 31 OCTOBRE
À 14 heures.

Les associés de la société A.V.I.E, SASU au capital de 1 000 euros divisés en 100 actions sociales, dont le siège social est au 2 A RUE DE CERNAY 95130 FRANCONVILLE, se sont réunis audit siège sur convocation qui leur a été adressée individuellement, par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 31/10/ 2021, par le liquidateur.

L'assemblée est présidée par Monsieur HATIME HAFAYED

Sont présents :

- **M HATIME HAFAYED**, propriétaire de 100 actions sociales, numérotées de 01 à 100

Soit au total L'associés unique totalisant 100 parts.

Le président constate que l'assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

La dissolution à l'amiable de la SASU A.V.I.E

Le président dépose sur le bureau les documents suivants :

- les statuts de la société ;
- les comptes de liquidation ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés quinze jours au moins avant la date de la présente assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le président donne ensuite lecture des rapports ci-dessus mentionnés.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée des associés, décide la dissolution à l'amiable de la SASU A.V.I.E et ce à partir du 31 OCTOBRE 2021,

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Le liquidateur est Monsieur M HATIME HAFAYED, demeurant 2 A RUE DE CERNAY 95130 FRANCONVILLE , Personne ayant pouvoir de la SASU A.V.I.E, et l'adresse de liquidation est sise au siège de la société soit au 2 A RUE DE CERNAY 95130 FRANCONVILLE

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs à Monsieur M HATIME HAFAYED pour effectuer la demande de radiation de la société du registre du commerce et des sociétés et accomplir les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le liquidateur.

Le président

MONSIEUR M HATIME HAFAYED

